



## Rémunération brute incluant prime congé payé

Par **oh yeah**, le **23/04/2015** à **17:15**

Bonjour,

Je travail dans le BTP( convention collective des cadres du bâtiment, au statut cadres et au 35H (39h + 1 RTT).

Je ne comprend pas ma rémunération brute mensuelle; il est écrit: en contrepartie de mes fonctions, Mme... percevra une rémunération brute de xxx€ annuelle payable en 13 mensualités de xx€ chacune (prorata temporis) et une prime de vacances versée par la caisse des congés payés de 30% les 4 premières semaines de congés.

Mais si je divise le brute annuel/13 cela ne donne pas le brut mensuel €, il faut le diviser par 13.3 (les 0.3 correspondrai donc à la prime des congés payés de 30% :

1/on t'il le droit de faire cela?

2/si c'est une prime payés par les congés:

-pourquoi est elle déduite et non en plus comme toutes primes?

-pourquoi c'est déduit par la société alors que c'est la caisse des congés qui me les paie?

3/une prime ne peut pas être incluse dans ma rémunération brute de base non?

Merci à vous.

Par **moisse**, le **23/04/2015** à **17:52**

Bonsoir,

[citation]1/on t'il le droit de faire cela[/citation]

La bonne question serait: est-il interdit de procéder ainsi ?

Pas à ma connaissance.

La Caisse de CP ne sponsorise pas l'employeur, c'est lui qui abonde la caisse.  
[citation]/une prime ne peut pas être incluse dans ma rémunération brute de base non?  
[/citation]

Si.

C'est même un avantage (théorique) puisque cette prime contractuelle ne peut être supprimée, et qu'elle va bénéficier des mêmes variations que le reste de la rémunération. Ce qui importe est que la rémunération annuelle indiquée soit versée, et que le montant mensuel soit en tout état de cause systématiquement supérieur au SMIC.

Par **alterego**, le **23/04/2015 à 18:14**

Bonjour,

La prime de vacances est fixée à 30% de l'indemnité de congé calculée sur la base de 2 jours ouvrables par mois.

N'étant pas due pour la 5e semaine, elle ne majore que l'indemnité de congé versée pour les 4 semaines de congé principal.

Les congés payés sont versés par l'employeur ou par CIBTP ?

Cordialement

Par **oh yeah**, le **27/04/2015 à 10:54**

Merci pour ces infos Moisse

Alterego:

Oui elle est versée sur les congés principaux et est payée par la caisse du BTP. C'est une prime de 30% sur 4 semaines de CP